

EXERCICE 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 14 décembre 2020**DÉLIBÉRATION n°2020-75**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 14 décembre 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mardi 8 décembre 2020.

Point de l'ordre du jour :

4.1. Approbation des propositions de la commission des moyens du 20 novembre 2020 (CIBC et legs)

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la commission des moyens du 20 novembre 2020,

Exposé de la décision :

La commission des moyens du 20 novembre 2020 a examiné trois points devant être approuvés par le conseil d'administration.

La présente délibération porte sur deux points : le projet de contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC) et un legs de 16 321 € pour la recherche.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du projet de contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC) ;
- approbation du legs de 16 321 € pour la recherche (UFR de Médecine).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

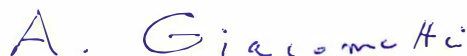
Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	34
Abstentions :	0
Votes exprimés :	34
Pour :	34
Contre :	0

Pièce jointe :

- Compte-rendu de la commission des moyens du 20 novembre 2020
- Présentation du contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC)
- Copie du testament léguant la somme de 16 321 € pour la recherche et extrait du formulaire de déclaration de succession

Fait à Tours, le 16 décembre 2020

Le Président,



Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 16/12/2020

Transmise au recteur le : 17/12/2020

COMMISSION DES MOYENS DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

PRESENT(E)S : Yves RAINGEAUD, Alain BIDEAU, Christine GEORGELIN, Théodora ANGOULVANT, Marie-Laure GELY, Emmanuel NERON, Fabrice NORMAND, Patrick LAFFEZ, Véronique ROBERT, Fabrice NORMAND, Monica ZAPATA, Vincent COFFIN, Jean-Paul CHEMLA, Achille CASSIOT.

PRESENT(E)S A TITRE CONSULTATIF : Corinne MANSON, VP CA, Présidente, Pierre GABETTE, DGS, Nicole REGNIER-CASSEREAU, Agent comptable, Dorothee LAILLET, DAF, Philippe DAILLOUX, D.A.F.

INVITE(E)S : Pascale GARCIA, Florence DRABIK, DFOR-SEF, Christelle PRAGNON DFOR-FC.

EXCUSE(E)S : Julien BOURDOISEAU, Audrey LANDRIEVE, remplacée par Oscar BRETONNEAU.

EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION
AFFAIRES BUDGETAIRES : C.I.B.C 2020-2021	
<p>PJ : ppt de présentation du CIBC -année 2020</p> <p>Présentation du support de la cartographie des risques, des réalisations 2020 et du plan d'action projeté 2021, conformément à la réglementation, en vue du vote par le CA. (NB : Le CIC est également formalisé mais non présenté car ne nécessitant pas de vote)</p>	<p>La commission émet un avis favorable sur le document présenté.</p>
LES QUESTIONS DIVERSES	
<p>PJ : ppt de présentation</p> <ul style="list-style-type: none">• QD1 Vote sur les tarifs de la formation TLV 2021 – 22 <p>Présentation des documents annexés relatifs à l'évolution des tarifs pour l'année 2020 – 21. À cette occasion une analyse de l'augmentation particulière du tarif de la formation votée l'an passé est effectué.</p> <p>PJ : maquette d'habilitation DU DIU (projet)</p> <ul style="list-style-type: none">• QD3 présentation de la nouvelle maquette d'habilitation DU-DIU <p>Présentation de cette nouvelle maquette dans son volet financier : intégration de la fiche de calcul de coût identique à celle utilisée en formation TLV.</p>	<p>La commission décide :</p> <ul style="list-style-type: none">– de reconduire pour l'année 2021 – 22 les tarifs de l'année précédente ;– d'augmenter de 10 % le tarif VAE, comme proposé ;– de majorer de 10 % de tarifs concernant les bilans de compétences. <p>Accord de la commission sur cette nouvelle fiche financière.</p>

PJ : pièces justificatives du legs

- QD2 acceptations d'un legs de 16 321 € pour la Recherche- UFR de Médecine.

Cette proposition excédant la délégation du président, doit être soumise au vote du CA.

Avis favorable de la commission pour accepter ce legs.

Prochaine réunion le 11/12/2020.



Contrôle interne Budgétaire et comptable

INTRODUCTION

❑ Cadre général :

- Sources réglementaires : décret GBCP et arrêté du 17/12/2015 relatif aux cadre de référence des contrôles internes budgétaires et comptables (CIBC) .
- Objectif : Inséré dans le plan de contrôle interne de l'établissement, il est destiné à donner une assurance raisonnable que les opérations financières, depuis leur programmation budgétaire jusqu'à leur complète exécution par l'Agent comptable, sont effectués de manière fiable et sécurisées.
- Référents CIBC de l'établissement : le DAF et l'Agent comptable.

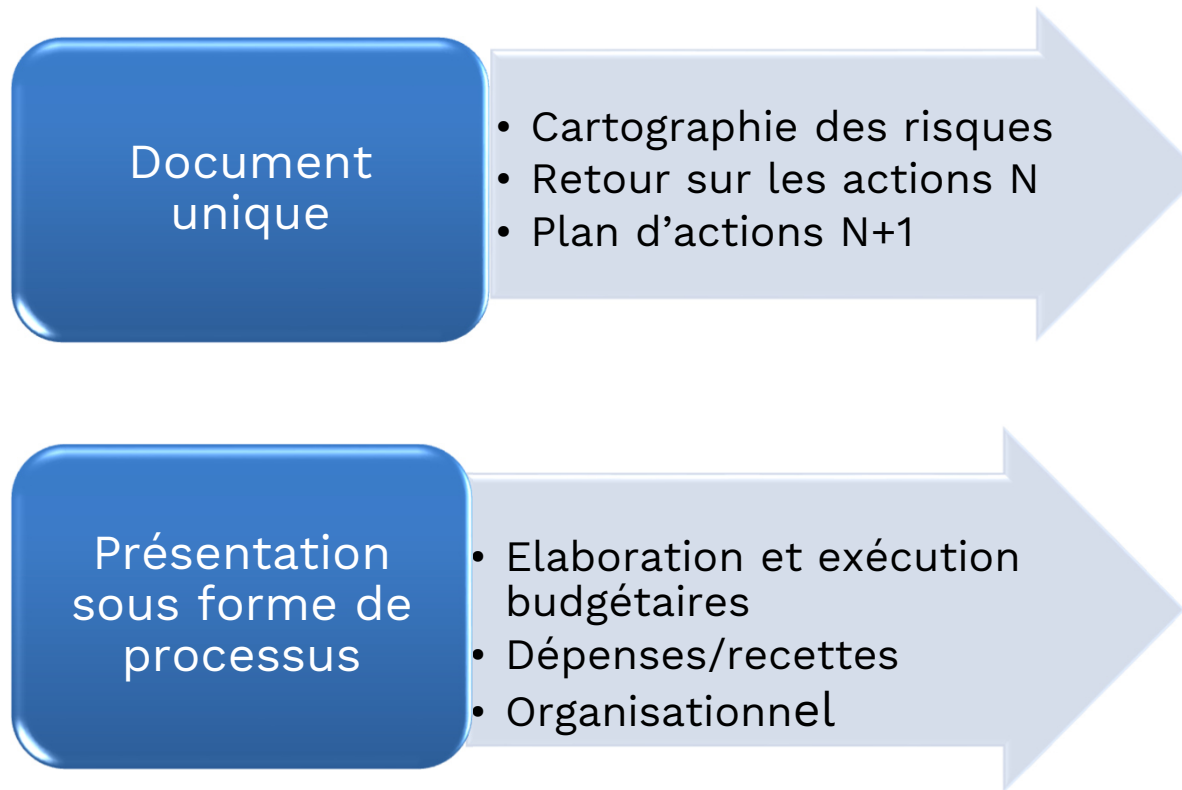
❑ Le contenu :

- Une cartographie des risques et un plan d'action associé ;
- un compte rendu d'activité : les résultats des actions/contrôle menés cette année.

L'ensemble étant soumis chaque année au vote du CA.

- **La présentation qui suit, se compose de la partie ordonnateur puis de la partie de l'Agent comptable, À partir d'un tableau faisant ressortir les trois dimensions : risques/résultats 2020/actions 2021.**

Présentation du plan d'actions ordonnateur



Cartographie des risques UdT:

Réalisée en 2016, elle a permis de s'interroger :

- sur la nature, les causes et les conséquences des risques
- sur les acteurs des risques
- sur le périmètre des risques

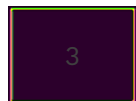
Choix de Quotation du risque à 3 niveaux



Risque faible



Risque moyen



Risque Fort

CARTOGRAPHIE DES RISQUES			RETOUR PLAN D' ACTIONS 2020			ACTIONS 2021	
Processus	Risques inhérents	Quotation	Actions	Acteurs de l'action	Taux exécution	Maintien l'action de n-1	Nouvelle action
Cycle: Elaboration budgétaire							
Intégration budgétaire	Ecart entre validation du CA /positionnement dans sifac	1	Contrôle exhaustif avant intégration BI/BR	DAF. Pôle Budget	BI et BR/100%	OUI	non
Contrôle de l'inscription des fonds /les recettes	Mauvaise affectation dans les états réglementaires	1	Contrôle exhaustif avant intégration BI/BR	DAF. Pôle Budget	BI et BR/100%	OUI	Demande de correctif systématique aux Raf dans le SI
Contrôle de l'inscription des domaines fonctionnels /les dépenses	Mauvaise affectation dans les états réglementaires	1	Contrôle exhaustif avant intégration BI/BR	DAF. Pôle Budget	BI et BR/100%	OUI	non
Contrôle des PFI pluriannuel rattachés au code de l'éducation	Mauvaise affectation dans les états réglementaires	1	Contrôle exhaustif avant intégration BI/BR. Vérifier à posteriori la demande de rattachement des composantes	DAF. Pôle Budget	BI et BR/100%	OUI	non

CARTOGRAPHIE DES RISQUES			RETOUR PLAN D' ACTIONS 2020			ACTIONS 2021	
Processus	Risques inhérents	Quotation	Actions	Acteurs de l'action	Taux exécution	Maintien l'action de n-1	Nouvelle action

Cycle: Elaboration budgétaire

Construction budgétaire	Mauvaises prévisions des dépenses/recettes de la part des composantes	2	Présentation par une RAF lors de réunion du 10/2020 de sa méthode d'analyse d'exécution budgétaire et préparation de son BR.	RAF IUT de Blois	100%	non	Ateliers Sifac avec les RAF sur les restitutions budgétaires
			Fiabilisation des tableaux gbcpc N° 6 et 12- Comptabilité générale Révision des règles de construction ; échange rectorat	DAF. Pôle Budget	100%	NON	non
			Fiabilisation des tableaux gbcpc N° 9 et 10 Opérations pluriannuelles Mise en œuvre de la nouvelle procédure remplaçant les PI et abandon des virements de crédits.	DAF. Pôle Budget AFRV	80%	OUI	Finalisation après retour du test

CARTOGRAPHIE DES RISQUES			RETOUR PLAN D' ACTIONS 2020			ACTIONS 2021	
Processus	Risques inhérents	Quotation	Actions	Acteurs de l'action	Taux exécution	Maintien l'action de n-1	Novelle action
Cycle: exécution budgétaire							
Analyser les variations et les écarts de compte	Non production du rapport de gestion	1	Analyse de la balance cpte 6 hors masse salariale et cpte 7 hors SCSP	DAF. Pôle CIBC	100%	OUI	non
Suivi du taux d'exécution des AE et CP	Examiner l'exécution budgétaire au regard du BI+BR	2	Mise en place du tableau bord d'exécution budgétaire	SOPDAF. Pôle Budget	100%	OUI	GT création mise en forme transaction SIFAC fiable des RAL et RAP
S'assurer de la correcte imputation des payes	Contrôler le fichier préparatoire du déversement de la paye	1	-Analyse mensuelle des besoins avant chaque déversement des salaires dans sifac. correction en cas d'anomalie d'affectation détectée	DAF. Pôle Budget et PôleSifac /RAF/RH	intégration mensuelle des payes 01/2020 à 09/2020	OUI	non
			-Action non prévue: Analyse exhaustive des BC reportés de 2017 alerte donnée par RAF visualisation dans restitution Budgétaire de BC dont le flux était terminé LV FF	DAF. Pôle Sifac	100%	OUI	Analyse par sondage des BC reportés avant réouverture Sifac n+1

CARTOGRAPHIE DES RISQUES			RETOUR PLAN D' ACTIONS 2020			ACTIONS 2021	
Processus	Risques inhérents	Quotation	Actions	Acteurs de l'action	Taux exécution	Maintien l'action de n-1	Novelle action

Cycle: exécution budgétaire

Prévision de la masse salariale	Surconsommation	3	<p>Mise en place d'un tableau de bord mensuel transmis à la gouvernance</p> <p>Harmonisation entre les calendriers de la compagne d emploi et la préparation budgétaire non exécuté impact covid</p>	<p>SOP/DAF. Pôle Budget/D RH</p>	<p>50 %</p> <p>0%</p>	OUI	A redéfinir avec la nouvelle gouvernance
Contrôle des domaines fonctionnels dépenses et recettes	Mauvaise affectation dans les états réglementaires	2	<p>Premier niveau de contrôle exhaustif</p> <p>Mise en place d'un contrôle à posteriori coordonnées avec les RAF.</p>	<p>RAF</p> <p>RAF/CIB C</p>	<p>100 %</p> <p>0%</p>	OUI	Mise en place d'un contrôle à posteriori coordonnées avec les RAF, hors CVEC et Immobilier

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

ACTIONS 2021

Processus

Risques
inhérents

Quotation

Acteurs
de
l'action

Description nouvelle action

Cycle: Elaboration budgétaire BAIM

Construction
budgétaire

Mauvaise prévision
de recettes sur
opérations
individualisées
Impact sur
tableau 8 GBCP
des recettes
fléchées

2

DAF. Pôle
Budget -
DAJP

Réorganisation de la procédure d'élaboration budgétaire opérations CPER:

- Associer en amont la DAF dans les échanges avec les partenaires sur la rédaction des conventions partie clauses financières : privilégier clauses à l'avancement qui nous permettent de couvrir notre besoin de CP
- Reprise de la prévision des recettes par AFI.
- Budgétisation selon clauses prévues dans conventions
- Ajuster les prévisions par échanges avec les partenaires à chaque BI/BR

Cycle: Exécution budgétaire BAIM

Exécution
budgétaire

Ecart importants
entre prévision et
exécution
budgétaire

Impact important
sur la trésorerie

2

DAF. Pôle
Budget -
DAJP

Réorganisation de la procédure d'exécution budgétaire opérations CPER:

Reprise de la gestion des recettes par l'AFI:

- Appels de fonds
- Bilans Financiers
- Mise en place d'une fiche synthétique opération présentant :
objectifs, calendrier, plan de financement et budgétisation pluriannuelle pour échanges en interne et en externe avec les partenaires

CARTOGRAPHIE DES RISQUES			RETOUR PLAN D' ACTIONS 2020			ACTIONS 2021	
Processus	Risques inhérents	Quotation	Actions	Acteurs de l'action	Taux exécution	Maintien l'action de n-1	Nouvelle action

Cycle: dépenses

Engagement de la dépense : BC engagé sans service fait avec date livraison échue depuis plus 30 jours	- Blocage d'AE - mauvais taux exécution	2	-Calendrier de gestion des apurements. -Envoi d'un tableau de suivi trimestriel au RAF, pré analysé par le CIBC. COVID, envoi en janvier et en juin programmation envoi fin novembre -Mise en place d'une requête BO pour envoi fichier automatisé -Atelier pour les assistantes financière	DAF. Pôle CIBC	- 50% -Requête BO non concluante -0%	oui	Ateliers en avril 2021 pour les assistantes financière
Traitement de la dépense : service fait certifié avec flux non finalisé	-Reste à payer important gonflant artificiellement le cpte 4081. -Compte suivi par les CAC -Plan de trésorerie faussé.	2	-Suivi trimestriel fait par le CIBC, après analyse intellectuelle, apurement ou relance RAF. -Création de mise en forme de restitution dans sifac pour faciliter le suivi régulier. - Atelier pour les assistantes financières	DAF. Pôle CIBC	- 50% -100% -0%	oui	Ateliers en avril 2021 pour les assistantes financières

CARTOGRAPHIE DES RISQUES			RETOUR PLAN D' ACTIONS 2020			ACTIONS 2021	
Processus	Risques inhérents	Quotation	Actions	Acteurs de l'action	Taux exécution	Maintien l'action de n-1	Nouvelle action

Cycle: Dépenses

Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Dépense engagée non finalisée faute de réception des pièces - Blocage d'AE 	2	Transmission fichier de suivi avec schéma d'avancement de la mission. Application de la règle de mise à Zéro des frais en cas de mission non soldée de + de 6mois Si non réalisée par RAF action apurement par le CICB -Atelier pour les assistantes financières sur les restitutions Sifac suivi des missions	DAF, Pôle CICB	70%	oui	Ateliers Avril 2021
Gestion du fichier Tiers	Prévention risque détournement versement	2	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion centralisée DAF -Contrôle au cas par cas de tiers litigieux -deuxième contrôle RIB par le SFACT 	DAF-pôle SIFAC	100%	oui	non
Marchés publics	-Méconnaissance des procédures de marchés publics , dépenses hors marchés	2	<ul style="list-style-type: none"> -Intervention de la responsable du SAM aux réunions RAF -Atelier de sensibilisation sur les procédures marchés 	DAJP-SAM	Non mesurable 0%	OUI	Date et format de communication sur les procédures marchés à redéfinir avec SAM

CARTOGRAPHIE DES RISQUES			RETOUR PLAN D' ACTIONS 2020			ACTIONS 2021	
Processus	Risques inhérents	Quotation	Actions	Acteurs de l'action	Taux exécution	Maintien l'action de n-1	Nouvelle action

Cycle: Recettes

Recettes /convention pluriannuelle	-Absence de facturation ou facturation tardive	2	-Atelier de suivi des recettes dans le SI	AC-DAF	0%	OUI	Mise en place des recettes avec jalons pour les conventions hors recherche en cas de paiements multiples
	-Document contractuel non conforme		-Processus d'élaboration et de suivi des conventions avec impact financier. Mise en place en septembre 2020 d'un suivi avec visa de la DAF relectures et modification eu besoin des modalités financières. Mise en place de modalités financières types avec la DAJP/AC/DAF	DAJP/DAF	100%	OUI	Atelier pour former les responsables d'antennes financières en intégrant le suivi des recettes
			-Base de données des actes juridiques dont conventions (editic)	DAJP	100%	OUI	Mise à jour du diagramme du processus Recette en collaboration avec l'AC présentation aux RAF

CARTOGRAPHIE DES RISQUES			RETOUR PLAN D' ACTIONS 2020			ACTIONS 2021	
Processus	Risques inhérents	Quotation	Actions	Acteurs de l'action	Taux exécution	Maintien l'action de n-1	Nouvelle action
Cycle: Organisationnel							
Description des ressources humaines associées aux activités budgétaires et comptables	Champs d'activité non couvert ou mal couvert	3	-Organigramme fonctionnel nominatif (OFN) des antennes financières Organigramme fonctionnel nominatif (OFN) AC et DAF	AC-Pôle CIBC-SOP	0 % 100%	Oui	OFN du pôle opération STI AFI/DAF. OFN des antennes financière
Attribution suivi des délégations (concordance avec l'accès au SI)	Signature d'un BC, du SF, d'une convention ou d'un titre par une personne ne disposant pas d'une délégation du président	1	-Mise à jour des délégations par la DAJP dès que nécessaire -Création de nouveaux rôle dans le SI pour être en accord avec les délégations	DAJP-DAF	100%	OUI	NON
-Veille réglementaire, référentiel et norme	Mauvaise application des normes par les gestionnaires et antennes financières	2	La refonte page intranet de la DAF: -notes - réunion d'antenne financière	DAF-Pôle CIBC	70%	OUI	Mise à jour du guide mission

Liste des acronymes abrégations et sigles

AE: Autorisation d'Engagement

AC: Agence Comptable

AF: Antenne Financière

AFI: Antenne Financière Immobilière

BC: Bon de Commande

BI: Budget Initiale

BR: Budget Rectificatif

CP: Crédit de Paiement

CPER: Contrat Plan Etat Région

DAF: Direction des Affaires Financières

DAJP: Direction des Affaires Juridiques et du Patrimoine

Domaine Fonctionnel: permet d'identifier les dépenses par destination et les recettes par origine (annexe 2)

DRH: Direction des Ressources Humaines

GBCP: Gestion Budgétaire et Comptable Publique

OFN: Organigramme Fonctionnel Nominatif

PFI: Programme de Financement (SIFAC)

PI: Prestation Interne

RAF: Responsable Antenne Financière

SAM: Service Achat Marché

SOP: : Service de l'Organisation et du Pilotage

Annexe 2

Tableau 3 répartition BI par domaine fonctionnel

Dépenses

Budget
Formation initiale et continue
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat
D105 - Bibliothèques et documentation

Recettes

FD010 - Subvention pour charges service public
FD020 - Droits d'inscription
FD030 - Formation continue diplômes propres VAE
FD040 - Taxe d'apprentissage

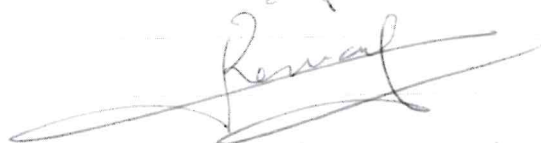
(suite 2)

- 4) M^{me} MOLINARO Marie-Josette, née le 18/04/1953 au Mans, adresse à ce jour 27 rue C. NOUARRY / 44490 LE CROISIC, en ses représentants -
- A hauteur de 20%
- 5) M^{me} BERRY/ Julienne, née le 29/12/1979 à Paris M^{me} adresse à ce jour 16, Rue C. Claudel 78450 VILLEPREUX en ses représentants -
- A hauteur de 15%
- 6) M^{me} MOLINARO Jean-Baptiste, née le 21/11/1971 au Mans, adresse à ce jour 20, Rue des fils Aque ducs 2^e lg de Chaussee 44100 NANTES, en ses représentants -
- A hauteur de 15%
- 7) M^{me} MOLINARO Cécile, née le 26/7/1983 au Mans, adresse à ce jour 68 bis route de Chambard 41350 Huissier / Consson -
- A hauteur de 15%
- 8) Pour la recherche Faculté de Médecine, adresse 10 boulevard Tonnelé 37032 Tours
- A hauteur de 10%

J'ai ici rédigé ce testament en pleine possession de mes facultés et librement. Il sera déposé et conservé en l'étude de Maître MARI / Notaire à Blois, qui réglera seul ma succession en son successeur.

Fait et écrit en entier de ma main.

A Blois le 31 Janvier 2015



ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION

Précisions :

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisissez le signe « - » devant chaque montant

ATTENTION :

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
Total	9 083,00 €	
Réduction pour enfant déjà utilisée	NEANT	
Réduction pour enfant utilisée	NEANT	
DROITS NETS A PAYER.....	9 083 €	
Acompte déjà versé.....	NEANT	
DROITS NETS RESTANT A PAYER.....	9 083 €	
UNIVERSITE DE TOURS		
Part lui revenant.....	16 321 €	
Représentant savoir :		
Part légale.....	16 321 €	
<i>163 208,81 x 10/100 = 16 320,88</i>		
En application de l'article 795 du Code général des impôts, cet ayant droit est exonéré de droits de mutation par décès.		
Part nette taxable.....	NEANT	
TOTAL DES DROITS A PAYER	37 309 €	
TOTAL DES ACOMPTES VERSES	NEANT	
RESTE A PAYER.....	37 309 €	
Le(s) déclarant(s) affirme(nt) sincère et véritable la présente déclaration contenue en pages.		
Il(s) affirme(nt) en outre, sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 Avril 1918 (article 1837 du C.G.I.) que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à sa (leur) connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie.		
Fait à		
Le		

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du Code général des impôts)

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclaration.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 14 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A _____, Le/...../.....

Signature(s) :